

Ce GT a permis de discuter de la façon dont Bercy, notamment dans le cadre de la campagne « BERCY VERT », met en place un plan d'action afin de se conformer à l'injonction gouvernementale pour les administrations de s'inscrire dans une démarche éco-responsable.

Rappel de la situation globale actuelle en France :

- **Réduction des Gaz à Effet de Serre (GES)** : Baisse de 11 %, passant de 74 000 à 66 000 tonnes CO2 entre 2019 et 2024.
- **Impact positif** : Les émissions des achats diminuent de 7 % et celles des bâtiments de 42 %, grâce à des améliorations énergétiques.
- **Stratégie nationale bas carbone (SNBC)** : Nouvelle SNBC vise une réduction de 50 % des émissions d'ici 2030, contre 40 % auparavant.
- **Empreinte carbone** : La France mesure maintenant l'empreinte carbone, moyenne de 8,2 tonnes CO2 par personne.
- **Engagement ministériel** : Bilan GES triennal requis, avec publication des résultats et plan d'action sur la plateforme ADEME.
- **Contexte climatique** : Réchauffement régional de 1,8 °C en Île-de-France, avec projections d'augmentation jusqu'à 4,5 °C d'ici 2100.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) en AC

Le bilan des émissions de GES de l'administration centrale montre une réduction globale avec des dynamiques contrastées selon les postes d'émission.

La baisse de 11 % des émissions entre 2019 et 2024 dépasse la cible fixée par le plan initial de transition (- 8 %). Néanmoins, la comparaison nécessite une analyse plus affinée (évolution des périmètres, des facteurs d'émission et des méthodologies).

Baisse également liée aux achats (- 7%), due à la réduction des repas vendus et part végétale accrue, à la consommation d'énergie des bâtiments (- 42 %, principalement par le remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur...), aux déplacements professionnels et domicile-travail (respectivement -13 % et - 8 %) liés à un « verdissement » des modes de transport et au télétravail.

Il convient néanmoins de la **mettre en perspective** avec l'augmentation des émissions liée aux travaux, à l'entretien et au nettoyage des bâtiments, ainsi qu'à l'utilisation accrue des services informatiques, aux déplacements professionnels et domicile-travail.

Il est à noter qu'une comparaison entre les années 2019 et 2024 demeure complexe (modifications du périmètre de bâtiments et de directions, mais des facteurs d'émission, intégration de nouvelles données auparavant indisponibles...). C'est pourquoi cela implique la nécessité d'une analyse multifactorielle plus affinée pour interpréter au plus près ces évolutions.

Enfin, ce bilan s'inscrit dans un contexte climatique aux enjeux énergétiques et aux causes multiples (consommation d'énergie à 85 % fossile multipliée par 16 en 100 ans, réchauffement régional (IDF) estimé à + 1,8 °C sur la dernière décennie) alors même que les scénarios prévoient un réchauffement pouvant aller jusqu'à +4,5 °C d'ici 2100, avec des impacts majeurs (inondations, sécheresses, incendies, apparition de nouvelles maladies).

Stratégie nationale bas carbone et cadre réglementaire

La France vise la neutralité carbone en 2050 avec des objectifs ambitieux de réduction des émissions dans tous les secteurs. Ces objectifs fixent cette baisse à moins 50 % par rapport à 1930, ce d'ici 2030, à raison de moins 5 % par an pendant 5 ans. Le secteur de l'énergie est particulièrement ciblé avec comme ambition une baisse de 75 %.

Introduction de l'empreinte carbone

Pour y parvenir, la France se fixe les objectifs suivants : une mesure de l'empreinte carbone liée à la consommation finale, intégrant importations et exportations. L'objectif étant de diminuer l'empreinte carbone actuelle de 8,2 tonnes de CO₂ par personne à une empreinte de 5,9 tonnes par personne.

Elle se fixe également un cadre réglementaire ainsi que des obligations pour les administrations (bilan GES triennal obligatoire, publication des bilans et plans d'action, plan de transition pour la période 2025-2027).

Ces objectifs montrent cependant des limites et des incertitudes méthodologiques (interrogations quant à l'utilisation de facteurs d'émission variés, méthodes...)

Plan de transition et actions sur les achats

Le plan ministériel d'achats responsables vise une réduction des émissions de GES avec un accompagnement renforcé des acheteurs.

Il fixe à moins 22 % la baisse d'émissions liées aux achats. Il prône la mise en place et l'organisation des référents éco-responsables à temps plein au sein des directions principales et une collaboration avec la Direction des Achats de l'Etat (DAE). Il prévoit par ailleurs un accompagnement et une formation des acheteurs, une organisation des référents éco-responsables (formation, animation, coordination avec la mission Bercy Vert...) au sein des directions. Enfin, Il cible les questions et les défis méthodologiques (analyse, enjeux...) démontrant ainsi la **nécessité d'une analyse détaillée** des émissions informatiques par type de prestation (cloud, matériel, hébergement).

Concernant la gestion immobilière et l'optimisation énergétique, les actions à mener s'articulent autour de la réduction des surfaces, du renouvellement d'équipements techniques et de l'amélioration des usages.

Le secteur informatique / technologies numériques (IT), quant à lui, fait face à des enjeux d'éco-conception, d'allongement de durée de vie des équipements et de gestion énergétique des data centers.

Le sujet de la communication, de la sensibilisation et des conditions de travail est crucial. En effet, l'acceptation des mesures écologiques passe par une communication claire et un équilibre avec la qualité de vie au travail.

ACTIONS GENERALES A MENER

Des actions générales à mener ont été arrêtées, telles la consolidation et la diffusion de la liste des référents éco-responsables par direction, la finalisation et la publication du plan ministériel des achats, la réalisation d'analyses fines pour expliquer les écarts entre 2019 et 2024, la mise en place a posteriori de clauses environnementales dans les marchés, la poursuite d'un inventaire du parc informatique, le renforcement de la maintenance, la généralisation du tri à la source et la définition de trajectoires chiffrées pour 2025-2027.

DECISIONS ARRÊTEES :

- Recalcul et mise à jour de l'année de référence 2019 avec nouveaux facteurs d'émission
- Intégration du volet GES dans le plan ministériel des achats ;
- Poursuite du déploiement des actions immobilières (optimisation surfaces, renouvellement d'équipements, amélioration usages) et des actions de sensibilisation/formation.
- Publication et renouvellement du bilan sur la plateforme ADEME et préparation d'une synthèse ministérielle intégrant directions réseau (prévue fin T1 pour la synthèse globale).

POUR LA CGT :

Ce plan d'action est un premier pas dans la bonne direction.

Néanmoins, il demeure nécessaire :

- d'approfondir les analyses pour expliquer les évolutions (méthodologie, périmètres, facteurs d'activité)
- de traduire le plan d'action en trajectoires chiffrées par direction pour assurer le suivi opérationnel et l'adhésion des agents, sans dégrader les conditions de travail.

La CGT entend par ailleurs rester vigilante :

- **Sur la question budgétaire** : En ce qui concerne les moyens accordés aux missions et aux politiques menées, nous rappelons que l'annulation des 10 milliards d'euros de crédits décidée sans débat par nos ministres a touché plus durement l'écologie et le développement durable. La volonté politique n'est pas au rendez-vous au plus haut niveau.
- **Sur l'intégration de la dimension carbone dans le processus d'achat** : Pour la CGT, les achats responsables sont un levier très important à condition d'être très ambitieux sur les clauses, notamment en intégrant les clauses sociales. Il faut les renforcer, favoriser des achats plus locaux, rester attentif aux questions de réemploi, des reconditionnements pour les achats informatiques (optimisation de l'usage des équipements).
Par ailleurs, des questions demeurent s'agissant des contrôles dans la mise en œuvre des marchés ainsi que de la bonne exécution des clauses.
- **Sur les questions relatives au chantier de l'immobilier** : la fermeture des sites ne peut être la solution. Elle entraînera inévitablement une dégradation du service public et une augmentation du temps de transports des agents et des usagers (mobilité).
L'administration met également en avant la gestion automatisée des bâtiments (ambiance thermique, lumières...) qu'elle perçoit comme une avancée en matière de sobriété énergétique, Encore faut-il s'assurer que cela fonctionne et que cela ne dégrade pas les conditions de travail des agents.
D'autre part, pour analyser l'empreinte environnementale, il faut impérativement tenir compte de l'ensemble des aspects des restructurations, réorganisations.

Enfin, la CGT est favorable à la formation/sensibilisation sur la question de la transition écologique à condition de toucher l'ensemble des agents et pas seulement les cadres supérieurs.